



# Donnheim Info

Bulletin d'information communale

AVRIL 2023

Tel. et répondeur : 09.62.51.07.08

Fax : 03.88.51.23.25

Courriel : [mairie.donnenheim@orange.fr](mailto:mairie.donnenheim@orange.fr)

Site : <http://www.donnenheim.fr>



## Le mot du Maire :

Bonjour à toutes et à tous,

Après 2 années marquées par des investissements importants pour une commune de notre dimension, 2023 sera une année plus calme en termes de dépenses. Cela ne signifie pas qu'il ne se passera plus rien, bien au contraire. Cette période permettra de hiérarchiser et de prioriser les projets pour les 3 années à venir. Faire le bon choix en fonction des ressources disponibles, se projeter dans l'avenir et mettre en avant l'intérêt général de la collectivité, voilà l'équation à résoudre pour vos élus. Exercice d'équilibriste, de moins en moins évident, car nos ressources diminuent et l'inflation n'aide pas... De plus l'environnement dans lequel nous évoluons est sans cesse changeant. Le budget 2023 prévoit la transformation du contour du jardin communal autour de la salle des fêtes et le règlement des dernières factures de travaux de l'exercice 2022. Parmi les projets en réflexion on peut citer celui qui concerne la transformation de la salle communale, projet lourd sur lequel il faudra bien réfléchir en amont afin de trouver également des solutions de subventionnement. M. Jean Marc GISS nous a rejoint au secrétariat de mairie depuis le 1er mars 2023. Volontaire, dynamique, il vous aidera à résoudre vos difficultés avec l'administration, n'hésitez pas à lui rendre visite, il vous accueillera avec plaisir. J'aimerais aussi profiter de son arrivée pour tordre le cou à certaines rumeurs : Non je n'ai pas écœuré les précédents secrétaires et non je ne leur mène pas la vie dure... et lorsque vous rencontrerez Jean Marc vous verrez qu'il n'est pas sous l'emprise de la torture mais bien à votre service... Plus sérieusement, il est vrai que depuis le début du mandat c'est le 4e secrétaire qui travaille avec nous. Avant lui il y a eu Lauriane, Patricia et Christine. Le conseil municipal a fait le choix en 2020, au départ de Lauriane, de solliciter la CAH pour la mise à disposition du personnel. Nous ne souhaitons plus gérer notre propre personnel d'où cette orientation. Depuis lors les secrétaires sont embauchés par la CAH et mis à disposition de notre commune. Les personnes qui ont pris le poste avant Jean Marc habitant trop loin, le déplacement pesait fort dans leurs budgets... et elles passaient beaucoup de temps dans leurs véhicules. Jean Marc habite à GIMBRETTE et il se déplace à vélo ! La collaboration se passe très bien, je vous souhaite par conséquent une pleine réussite pour les 3 années à venir... Je suis particulièrement fier des décorations mises en œuvre au sein du village pour les fêtes de Pâques. Ces décorations ont été confectionnées sans achats particuliers puisque nous avons utilisé des palettes de récupération. Merci donc à Brigitte, Céline, Catherine, Frédéric pour ces belles réalisations sans oublier Nicolas, Gaby, André, Mathilde, Oscar, Lili-Rose, et Alain pour leur aide précieuse et leur implication dans cette action. Vous avez contribué à rendre notre village plus beau pour ces fêtes de Pâques, un grand merci ! Un merci également aux habitants qui sont mobilisés pour l'opération nettoyage de printemps, nous avons passé un bon moment de partage et d'échanges au service de la nature et rendu notre environnement plus propre.

Stéphane SCHISSELE

Maire de DONNENHEIM



## SOMMAIRE

Chapitre 1 : Temps forts page 2-3

- Vœux du Maire
- Décorations de Pâques
- Nettoyage de printemps

Chapitre 2 : Travaux page 3

Chapitre 3 : Vie de la commune page 3-5

- Secrétaire de mairie
- Règle de circulation
- Budget
- PLUI
- Circulation rue du Canal

Chapitre 4 : Vie des associations page 5

Chapitre 5 : A la découverte de nos habitants page 6-7

Chapitre 6 : La minute écolo page 7

Chapitre 7 : Vie pratique page 7-8

- Déclaration obligatoire des propriétaires

Chapitre 8 : Etat Civil page 8

Chapitre 9 : Concours de fleurissement page 8

Chapitre 10 : Annonces page 9

Chapitre 11 : Agenda page 9

Chapitre 12 : Sondage page 9

Chapitre 13 : Caritas page 10

Chapitre 14 : Stage de robotique page 10



**Les Vœux du maire** ont eu lieu le 15 janvier à 10h à notre salle polyvalente. Une cinquantaine d'habitants avait fait le déplacement afin de se retrouver autour du maire qui nous a dressé le bilan de ces deux dernières années. Un peu compliquées suite au covid et la guerre en Ukraine, mais qui a vu la réalisation de beaux projets au sein de la commune. Cet évènement s'est terminé par un moment convivial où les habitants ont pu échanger avec les conseillers municipaux présents.

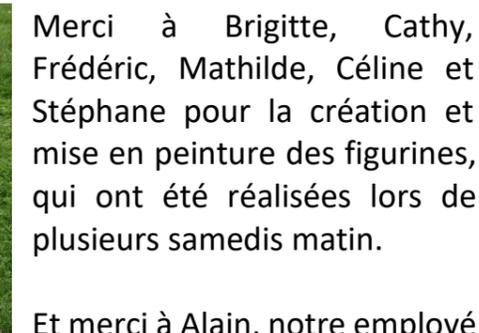


**Confection et installation des décorations de Pâques**

Nous remercions chaleureusement Gaby LAUTERBACH, notre réalisateur des magnifiques décorations de Pâques. Bravo à lui pour ces superbes réalisations qui vont décorer et égayer notre village pendant les fêtes de Pâques.

Merci à Brigitte, Cathy, Frédéric, Mathilde, Céline et Stéphane pour la création et mise en peinture des figurines, qui ont été réalisées lors de plusieurs samedis matin.

Et merci à Alain, notre employé communal, pour la mise en place dans le village.



## Nettoyage de printemps



De nombreux villageois se sont retrouvés samedi 25 mars pour notre troisième nettoyage de printemps. Ils ont ramassé, entre les gouttes, malheureusement, encore une centaine de kilos de déchets dont une quinzaine de bouteilles vides de vodka dans le ravin de la sortie du village vers Wingersheim. Le ban de la commune est à nouveau propre pourvu qu'il le reste le plus longtemps possible !



### 2.) Travaux

#### **Travaux de réfection de la rue Principale RD758**

Les marquages de la rue principale, et de ses intersections importantes, ont été réalisés courant mars. Ces tracés contribuent à renforcer la sécurité de la traversée du village.



### 3.) Vie de la commune

#### **Secrétaire de mairie : Nouvelle arrivée**

Nous accueillons depuis le 1<sup>er</sup> mars Jean-Marc GISS au poste de secrétaire de mairie. Marié, parent de 2 jeunes adultes, j'habite à GIMBRETT.

Passionné d'équitation, j'ai démarré ma carrière professionnelle au sein des Haras Nationaux ; au Service Régional des Haras d'Ile de France d'abord puis à celui du Limousin ; dans des missions de valorisation et de développement des activités liées au cheval.

J'ai poursuivi ensuite et pendant 20 ans, dans le milieu du transport médical. Gérant de société, j'ai dirigé une équipe de chauffeurs de taxi spécialisée dans le transport médical et de personnes en situation de handicap.

Désireux de connaître une nouvelle expérience professionnelle, j'ai souhaité m'investir dans de nouvelles missions toujours en rapport avec mes valeurs de partage et de proximité.

J'ai ainsi rejoint la CAH pour prendre mes nouvelles fonctions de secrétaire de mairie.

Après avoir travaillé pour la mairie des chevaux (SIRE ex. Institut du Cheval à Arnac Pompadour), je suis désormais en poste à Donnheim, à votre service. La boucle est bouclée.

N'hésitez pas venir à ma rencontre, je suis à votre service pour vos démarches administratives d'urbanisme et d'état civil.

Au plaisir de vous rencontrer

Jean Marc GISS





### Règle de Circulation Rues des Cyprès / Côteau jonction rue Principale :

Nous rappelons aux nombreux automobilistes qui fréquentent les rues des Cyprès / Côteau, débouchant sur la rue Principale, que dans ce secteur il y a une portion de route qui doit être utilisée en sens unique. La signalisation est d'ailleurs en place et précise les choses. Et comme le code de la route semble être un peu loin dans la mémoire de certains, nous vous rappelons la signification des panneaux en place :

 = sens interdit     = sens unique de circulation

Nous vous recommandons par conséquent de respecter le code de la route et déclinons toute responsabilité en cas de verbalisation.



### Budget :

La séance du conseil municipal de ce 28 mars 2023 a permis de faire le point sur le budget communal.

### Les taxes communales :

La taxe d'habitation (TH) n'est plus versée aux communes mais alimente directement les caisses de l'Etat depuis 2021. Cependant à compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales. En compensation de ce transfert TH, les communes perçoivent intégralement le taux du Foncier Bâti des départements qui pour le département du Bas Rhin était en 2020 de 13,17%

Lors de la séance du 28 mars le conseil municipal a voté le maintien des taux de la fiscalité locale pour l'année 2023 :

Ainsi les taux cumulés avec ceux de la CAH sont les suivants :

	2022		2023		Moyenne départementale
	Commune	CAH	Commune	CAH	
Foncier bâti	6,53 (commune) + 13,17 (département) = 19,7 %	3,96%	19,7 %	3,96 %	23,49 %
Foncier non bâti	29,41 %		29,41 %		50,57 %
Taxe d'habitation	5,44%		5,44 %		13,18 %

### Réalisations 2022 et budget primitif 2023 :

En ce qui concerne les réalisations 2022, les dépenses principales d'investissements ont été les suivantes :

- \*Travaux d'entretien des bâtiments communaux (église / bibliothèque et logement / salle des fêtes) : 166 481 €
- \*Travaux de voiries (enfouissement de lignes électriques, et de fibres rue principale) : 77 253,17€

Au niveau du budget primitif 2023, celui voté en séance du 28 mars s'équilibre de la manière suivante :

- \*Dépenses / Recettes de fonctionnement : 229 298,15€
- \*Dépenses / Recettes d'investissement : 180 760,89 €

Parmi les dépenses d'investissement 2023 figurent :

- \*Le remboursement de l'EPFL suite à l'achat du terrain à l'arrière de la salle des fêtes : 11 308 €
- \*La création du nouveau périmètre autour du jardin communal : 16 533,61 €
- \*Le remboursement du plateau devant l'école Rose des Vents (héritage du mandat 2014-2020) : 10 798 €
- \*Les travaux d'enfouissement de lignes électriques tranche 2 : 27 505,94 €
- \*Une réserve pour un remplacement éventuel du matériel roulant : 6 721,42 €
- \*Le solde des factures d'investissements 2022 sur les bâtiments communaux : 38 700,07 €



### **Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :**

Par une délibération prise en décembre 2020, Le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui s'appliquera aux 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) d'ici 2025. Le PLUi dessinera le futur de la CAH pour les vingt prochaines années. L' ADEUS nous accompagne à cet effet en qualité de maître d'œuvre.

Ce document unique remplacera tous les documents d'urbanisme existants sur notre territoire. Le législateur a en effet considéré que l'intercommunalité est une échelle plus pertinente en termes de planification que le niveau communal car il permet d'analyser les enjeux actuels du territoire (étalement urbain, préservation de la biodiversité, développement économique, circulation,...) à une échelle plus large tout en mutualisant les moyens et les compétences.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation du diagnostic territorial. Avec des diagnostics thématiques basés sur des prévisions et les besoins concrets du territoire. Plusieurs acteurs ont été mobilisés pour enrichir ce document : la Chambre d'Agriculture d'Alsace a mené un travail de terrain avec des agriculteurs référents afin de monter un diagnostic agricole complet. Un bureau d'études naturaliste a été missionné afin de mener des études faunes et flores quatre saisons et ainsi connaître précisément l'état de l'environnement et de la biodiversité. Aujourd'hui finalisée, la version intermédiaire du diagnostic territorial est disponible sur le site internet dédié au PLUi.

L'année 2022 a permis aux Maires, lors de 3 conférences intercommunales, d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document constitutif du PLUi qui définit notre projet de territoire. Le mardi 29 novembre 2022 le Projet D'aménagement et de Développement Durable a été présenté par Mme OULMANN de l'ADEUS au Conseil Municipal de Donnenheim lors d'une session ordinaire. Les commentaires et les questions relevés tout au long de cette séance ont fait l'objet d'un rapport transmis à la CAH.

Ce document PADD sera la base de travail de 2023. À savoir la traduction réglementaire de notre projet à travers notamment le zonage et le règlement écrit du PLUi. En ce temps de crise énergétique et environnementale, l'objectif visé est de veiller à un juste équilibre entre développements urbain et économique et préservation du cadre de vie de nos ressources naturelles.

Pour avoir plus d'informations sur ce document, suivre l'évolution de la procédure et poser toutes vos questions, un site internet dédié a été créé : <https://plui.agglo-haguenau.fr>

**Deux réunions publiques sont organisées le 12 juin de 19h à 21h au CAIRE 84 rue de Strasbourg à Haguenau et le 28 juin de 19h à 21h à l'Hôtel de ville de Brumath 4 rue Jacques Kablé à Brumath. N'hésitez pas à y participer !**



### **Circulation rue du Canal :**

Nous vous rappelons que le chemin qui part en prolongement de la rue du Canal, en direction de Krautwiller est un chemin privé appartenant à l'association foncière de Donnenheim.

Il est donc réservé aux propriétaires de parcelles agricoles (ou parfois forestières) de la commune. Ce chemin ne constitue qu'un accès aux parcelles agricoles et forestières, et n'est en aucun cas une route régulière.

C'est pourquoi il est interdit à la circulation des véhicules à moteur, à l'exception :

- des propriétaires et locataires des parcelles agricoles et forestières de la commune
- des véhicules de secours
- des autorités de polices (maire et gendarmerie)

La route goudronnée n'est pas assez large pour y cheminer en véhicule en toute sécurité.

Malgré de nombreux rappels sur ce point nous sommes navrés de constater que le trafic de véhicules s'intensifie de jour en jour. La zone est très dangereuse pour les piétons. Dans un souci de garantir votre sécurité nous vous informons que des contrôles de gendarmerie seront organisés avec des consignes de verbalisation systématique de tous les contrevenants.

### **4.) Vie des associations La Bibliothèque**



- L'équipe de la bibliothèque s'agrandit avec la venue de trois nouvelles bénévoles: Cécilia, Marianne et Céline.
- Depuis septembre, on constate une très nette augmentation de la fréquentation de la bibliothèque les mercredis. Celle-ci est due en partie aux nouveaux horaires de l'ASL pour les activités enfant qui coïncident avec les horaires d'ouverture. En plus de la fréquentation de notre bibliothèque, le service de réservation de documents dans les autres bibliothèques du réseau est également de plus en plus utilisé.
- Les soirées jeux de sociétés seront les vendredis soirs et non plus les mardis et seront ouvertes aux joueurs à partir de 8 ans pour les soirées en familles. Le rythme des soirées jeux est d'un mois sur deux.
- Tout au long de l'année des achats de livres sont effectués et de ce fait des nouveautés sont régulièrement mises à disposition pour tout public (jeunesse, ados et adultes).



## 5.) A la découverte de nos habitants Christine JAMIN

Savez-vous que nous avons une soigneuse et protectrice de hérissons dans notre village ? Non, je vais de ce pas vous la présenter...



Christine JAMIN, compagne de Nicolas RITLENG conseiller municipal et agriculteur de la commune, maman d'Elisa 16 ans qui est en seconde technologique spécialité biotechnologie. Et de Florent 13 ans et demi en 4<sup>ème</sup> au collège de Brumath et joueur de foot. Christine est secrétaire de mairie à Bernolsheim et habite à Donnenheim depuis 16 ans. Originaire de Strasbourg elle est venue par amour dans notre campagne, son intérêt pour la nature et les animaux l'accompagne depuis toujours. Mais c'est en 2018, à la suite de problèmes de santé et de la perte de son travail qu'elle profite de passer du temps à la maison, suite à de longues heures d'observations, pour se découvrir sa passion pour les hérissons.



De nombreuses visites qui à force d'être repérées lui permet de connaître leurs habitudes et surtout de se rendre compte que les petits amis des jardiniers ont besoin de soutien dans leur vie de tous les jours. Christine construit alors la première cabane à hérissons cet été 2018, 100% en matériel de récupération. À compter de ce moment ses petits protégés vont élire domicile et venir régulièrement se reposer dans les nombreuses cabanes mises à leur disposition. Christine va en soigner aussi plusieurs, qui reviennent, dont Popeye (identifié et marqué depuis avril 2022). Popeye est parti à la LPO pendant 3 semaines pour être soigné. Puis il a été relâché dans le jardin de Christine et Nicolas (en général les associations les relâchent, le plus possible, aux endroits où ils ont été trouvés) depuis il revient la voir à chaque saison.

Régulièrement dès la nuit tombée ils arrivent et viennent grignoter et profiter d'un endroit calme. Certains soirs ils sont jusqu'à 8 à passer. Depuis mi-janvier les premières traces ont été aperçues chez Christine. De novembre à mars ils hibernent mais jamais tout du long comme les ours. Jusqu'à une dizaine de jours ils font une grosse sieste et dès que la météo le permet ils sortent. Surtout si leurs réserves de graisse ne leur permettent pas de rester à l'abri. C'est donc possible de les apercevoir, ou les entendre, en hiver certains soirs si la météo est douce. S'ils ont assez de réserves ils ne sortent pas !

Nos hérissons sont primordiaux pour les jardins et la biodiversité, c'est donc important d'avoir les bons gestes ! Il est facile de leur rendre leur vie douce et sécuritaire. Des croquettes pour chats au poulet ou à la volaille à disperser, des coupelles d'eau (larges, plates et basses afin qu'ils puissent y accéder sans les renverser), des abris au sec (sous la terrasse, sous un meuble, sur un stock de palettes) l'important c'est qu'ils soient au sec et protégés (ne pas les déranger sinon ils ne reviennent pas et peuvent se mettre en danger inutilement). Ce sont souvent des gîtes étapes, les hérissons ayant bonne mémoire si le gîte est bon ils reviendront y passer une ou plusieurs journées. Généralement ils s'abritent sous un tas de branches, de feuilles, un tas de pierres. Le hérisson sort la nuit et peut parcourir entre 3 et 4 kms, si vous le voyez en journée il y'a un problème ! Soit ils sont malades soit ils ont été dérangés. Si vous le pouvez prenez-le, toujours avec des gants ou une serviette sinon ça pique !, et placez-le à l'ombre, ou dans des végétaux, ou dans un carton dans une cave et le soir venu relâchez le au même endroit !



Si il est blessé, qu'il est infesté de mouches ou de larves, que les yeux sont fermés, qu'il boîte ou qu'il saigne il est impératif d'appeler la LPO Alsace qui se trouve à ROSEWILLER Tél : 03.88.22.07.35 ou le GORNA (Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace) à Neuwiller-Lès-Saverne Tél : 03.88.01.48.00 ou si absence : 07.70.20.15.91

Il faut savoir que son ennemi numéro un c'est la mouche qui pond des larves et si il est infesté cela peut le tuer ! Oui il est souvent envahi de puces, mais ce ne sont pas les mêmes puces que celles du chien ou du chat. Donc votre animal de compagnie ne craint rien. Ne jamais soigner à l'aveugle, sans avoir eu un avis, car cela peut être dangereux pour lui ! Ne jamais le toucher à mains nues, tout d'abord parce qu'effectivement ça pique, et il peut avoir des maladies comme la teigne ou la gale donc toujours porter des gants pour la sécurité de tous, et pour éviter d'y imprégner notre odeur !

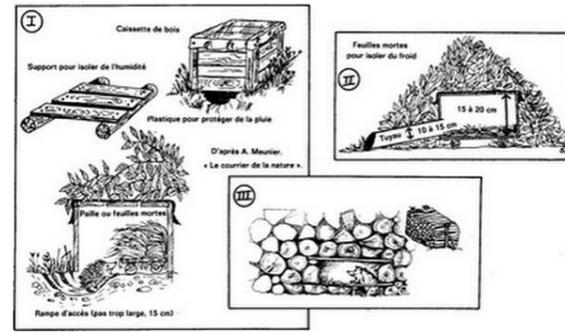


Il est donc facile de leur proposer un endroit ou de laisser un tas de bois dans un petit renfoncement du jardin afin qu'ils aient des endroits de repos. Vous pouvez aussi leur faciliter l'accès entre jardin en leur faisant un passage de minimum 12 cm, avec un tuyau, en levant le grillage ou en le coupant, en y'installant des petites marches ou des rampes. Cela leur permet de passer de jardin en jardin sans avoir à prendre des risques sur la route !

Soyez à l'écoute l'été, en période de sécheresse on les entend très bien, un bruissement de feuilles et des grattages. On peut repérer leurs traces dans l'herbe, ils apprécient les herbes hautes (40 cm), ils se fauillent bien dissimulés. D'où l'importance d'alterner les tontes ou de tondre 1 fois sur 2 afin de leur laisser de la hauteur d'herbes et un vivier bien appréciable !



En cas de doute ou de questions n'hésitez pas à vous adresser à notre experte, Christine qui habite au 18A rue principale, elle se fera un plaisir de vous renseigner afin d'aider et de sauver les hérissons qu'il faut protéger pour éviter qu'ils ne disparaissent de nos jardins et de campagnes.



## 6.) La minute Ecolo



**Rappel :** C'est le moment des nichées, des premières sorties des pollinisateurs, des naissances donc on ne taille plus ses haies du 15 mars au 31 juillet. Pensez-y, merci pour tous les animaux et insectes concernés ! Et rappelez-vous que le brûlage des déchets verts est interdit en plein air. **Rappel des horaires de tonte**

**Le compost et les biodéchets :** Notre poubelle contient en moyenne 30% de déchets organiques : épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, fanes de légumes, tontes de gazon, mauvaises herbes... autant de déchets qui peuvent être valorisés en **un terreau fertile, gratuit et prêt à l'emploi !**

*Selon le décret du 31/8/2006 et l'article R1334-31 voici les horaires légaux de tontes :*

*Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30*

*Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h*

*Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h*

**Un compost dans le jardin, c'est moins de déchets dans le bac OM et une facture en baisse !** L'eau, l'oxygène et l'action de micro-organismes transforment après quelques mois ce qui n'étaient que des déchets en compost, qui vous servira ensuite pour fertiliser votre jardin fleuri, la pelouse ou votre potager.

Chaque année en France, **40 kg de déchets alimentaires** sont jetés en moyenne par habitant. Selon la loi de transition énergétique, les collectivités devront mettre en place des **solutions de tri à la source des biodéchets**, pour qu'ils soient valorisés (méthanisation, compostage...) d'ici le **31 décembre 2023**.

Dès cette année, la Communauté d'Agglomération de Haguenau anticipe et expérimente d'elle-même la **collecte de ces biodéchets**. Ainsi, tous les habitants du territoire pourront déposer leurs biodéchets lors de cette phase d'expérimentation !

Les biodéchets sont les restes de préparation de repas (épluchures, trognons, miettes, farine, etc), retours d'assiette, marc de café, sachets de thé/tisane... Aussi acceptés en petites quantités : les denrées périmées sans emballage, les bouquets fanés voire même les agrumes et les pommes de terre.

À Brumath la collecte sera sur le marché, tous les mercredis à partir du 4 mai. Vous pourrez **déposer gratuitement vos déchets** (épluchures, restes de repas, marc de café...) toutes les semaines **uniquement sur le stand du marché**.

Vous pourrez également **recupérer un bio-seau offert** par la CAH sur présentation d'une carte de déchèterie soit sur le stand du marché soit au service des Ordures Ménagères – 9 chemin du gaz à Haguenau.



Il est aussi possible de ramener ses biodéchets dans ses **propres contenants**.

Les cantines les plus importantes de Brumath et Haguenau expérimenteront le dispositif de sensibilisation et de collecte à la rentrée de septembre.

Partenaire de cette expérimentation, la Société de l'Economie Sociale et Solidaire « Les Beaux Déchets » sera présente sur ces marchés afin de proposer une offre pédagogique durant les 3 premiers mois à destination du grand public, mais aussi des professionnels.

Après la collecte, les biodéchets seront alors compostés à Haguenau, par l'association APOIN et le compost pourra être commercialisé, à destination des commerçants du centre-ville, en boutique bio, des pépiniéristes ou en vente directe.

Si vous avez des questions rendez-vous sur [lesbeauxdechets.fr](http://lesbeauxdechets.fr) ! Et téléchargez le [flyer explicatif](#)



## 7.) Vie pratique : Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023



Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

### Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation : propriétaire indivis, usufruitiers, sociétés civiles immobilières (SCI)

### Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) impérativement **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023**.

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

**A savoir** : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.



### 8.) Etat Civil :

Naissance : Bienvenue à **Valentine, Ambre DOLOSOR** née le 13 février 2023  
**Eden CHALAL** née le 06 mars 2023

Décès : **Mme Thérèse WEISS épouse HECK** nous a quittée le 27 février à l'âge de 95 ans  
Nos aînés : ont été mis à l'honneur **Michelle GANTER 80 ans ; Michèle MATHIA 75 ans**



### 9.) Concours de fleurissement :

Lancement de la première édition du concours de fleurissement de la commune. Nous vous proposons d'embellir votre village en fleurissant vos maisons, balcons ou fenêtres, visibles de la rue. Mettez en valeur vos extérieurs, faites preuve de créativité, d'originalité, mettez de la couleur autour de vous, privilégiez une ambiance ou un thème qui vous tiens à cœur. Libérez votre talent de jardinier !

Nous attendons vos inscriptions dans la catégorie de votre choix : Jardin, balcons ou fenêtres. Vous pouvez vous inscrire en remplissant le coupon d'inscription ci-dessous, et en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie.

Un jury passera pour noter vos créations, mais sans entrer chez vous. Puis une remise de prix, avec des lots des plus sympathiques, sera organisée, suivi d'un moment de convivialité, afin de récompenser les plus méritants.

Votre jardin, balcon ou fenêtres est situé au bord de rue, et visible depuis la voie publique vous n'avez plus qu'à choisir la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir, vous inscrire et le tour est joué. A vos plantations et que le meilleur gagne !

Décorations visibles  
depuis la voie publique

## Bulletin d'inscription Concours de fleurissement à Donnenheim

Choisir une catégorie

- Balcon
- Jardin/maison
- Fenêtre

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Adresse mail : .....

Dépot des bulletins d'inscriptions à la mairie avant le 29 juin 2023



**10.) Coin des petites annonces** : Faites nous parvenir vos demandes d'annonces de ventes, d'échanges, de recherches, de dates d'évènements nous le publierons dans votre bulletin d'informations. Merci de nous adresser vos annonces par mail à [info.donnenheim@gmail.com](mailto:info.donnenheim@gmail.com) ou par bulletin à déposer à la mairie.

\*Vous souhaitez organiser une fête de famille, fêter votre anniversaire, organiser une réunion de travail la salle polyvalente est louable. Le tarif pour les habitants de la commune est de 200€ et pour les personnes extérieures de 400€. Contacter la mairie pour plus de renseignements ou consulter le site : <https://www.donnenheim.fr/donnenheim/salle-communale.html>.

\*Donne fumier d'ânes avec ou sans paille. Tél au 06.09.38.67.15



### 11.) Agenda :

**4 juin** Fête communauté de paroisses

**21 juin** Fête de la musique

**2 juillet** Fête des Aînés

**27 août** Fête paroissiale



### 12.) Sondage

Afin de faire évoluer votre commune, merci de bien vouloir répondre au questionnaire et le renvoyer à [info.donnenheim@gmail.com](mailto:info.donnenheim@gmail.com) ou déposer le coupon dans la boîte aux lettres de la mairie.

- 1.) Quel est le niveau de votre intérêt pour le fleurissement de la commune ?
  - Important
  - Moyen
  - Peu
  - Pas du tout
  - Pas d'avis
- 2.) Pour vous, quelles sont les priorités à privilégier pour les plantations de la commune:  
(Choix multiples)
  - Moins gourmandes en eau
  - Résistantes à la sécheresse et au froid
  - Attractives pour les pollinisateurs
  - Juste jolies et très fleuries
  - Durables
  - Pas d'avis
- 3.) Les bacs à fleurs pensez-vous qu'il en faille :
  - Plus
  - Moins
  - Plus de pôles fleurs (plusieurs bacs ensemble à certains endroits du village)
  - C'est bien comme ça
  - Pas d'avis
- 4.) Que faites-vous de vos déchets alimentaires : (Choix multiples)
  - Compost
  - Poules, canards,...
  - Fumier
  - Poubelle ordures ménagères
- 5.) Utiliseriez-vous un compost mit à disposition dans la commune?
  - Oui
  - Non
- 6.) Allez-vous tester l'expérience collecte des biodéchets lancée par la CAH ?
  - Oui
  - Non

### 13.) CARITAS recherche des familles pour accueillir un enfant cet été :

Faute de moyens, de nombreuses familles ne peuvent pas partir en vacances. Caritas Alsace propose aux enfants de ces familles de partir quelques jours dans des familles de vacances bénévoles.

Pour ces familles volontaires, pas besoin de prévoir un programme extraordinaire : le seul fait de changer d'air quelques jours permet aux enfants de rompre avec leur quotidien.

**Alors, si vous êtes disponibles entre le 10 et le 24 juillet, ou entre le 24 juillet et le 4 août, accueillez un enfant chez vous pour les vacances !**

Les équipes de Caritas accompagnent les familles volontaires avant, pendant et après le séjour.

Pour plus d'informations, contactez Caritas avant le 15 avril 2023 au 06 25 22 34 49 ou par mail à [afv@federationcaritasalsace.org](mailto:afv@federationcaritasalsace.org)

Plus d'infos sur [caritas-alsace.org](http://caritas-alsace.org) et sur Facebook : « AFV Caritas ».



### 14.) Stage de ROBOTIQUE pour les collégiens :

Le CASF (Centre d'Animation Sociale et Familiale de Bischwiller) organise des stages de robotique destinés aux collégiens pendant les vacances de printemps et d'été.

Au programme : réalisation et design de robots, création des pièces en impression 3D, assemblage et programmation.

Réservation obligatoire (5€)

IUT de Haguenau

Inscription pour le stage d'avril : <https://tinyurl.com/3udzunxj>

Suivez l'activité de notre commune sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/Commune-de-Donnenheim-369455576896690> Sur notre site <http://www.donnenheim.fr/>



En téléchargeant l'application « Ma Commune Connectée »

Le Maire, les Adjointes, l'ensemble des Conseillers Municipaux ainsi que nos agents vous souhaitent

## UNE BONNE LECTURE

